

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 03-452-1934 promulquant danx la colonie le decret du 19 mai 1934 portant application aux colonies dans dispositions du décret du 4 avril 1934 modifiant In réglementation relative aux rappels d'ancienneté pour services militaires.

n° 03-452-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
14 juillet 1934

Numéro JO  
n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro  
31 juillet 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécution

**Vu** le décret du 19 mai 1934, portant application aux colonies des dispositions du décret du 4 avril 1934 modifiant In réglementation relative aux rappels d'ancienneté pour services militaires, inséré au Journal officiel de la République française des 21, 22 et 23 mai 1934: Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 17 du 20 juin 1934.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er Est promulgné à la Côte française des Somalis le décret du 19 mai 1934 susvisé portant application, aux colonies, des dispositions du décret du 4 avril 1934 modifiant la réglementation relative aux rappels d'ancienneté pour services militaires,

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**Le Procureur de la République, chargé de l'expédition des affaires courantes, RAVAILLER.**